

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des Règlements 1229-1, 1242 et 1243

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 8 juin 2020, les règlements suivants ;

- numéro 1229-1 amendant le Règlement 1229 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny
- numéro 1242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- numéro 1243 sur la gestion contractuelle

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE les Règlements numéros 1229-1, 1242 et 1243 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce neuvième jour du mois de juin deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate